

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin. Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
5 — 37 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le *Constitutionnel* examine la question de la réunion du Corps-Législatif :

« On a annoncé de plusieurs côtés que le Corps-Législatif serait convoqué en session extraordinaire dans le courant du mois de juin, à l'effet de procéder à la vérification des pouvoirs.

« Cette mesure, si nous sommes bien renseignés, aurait été en effet agitée dans les conseils du souverain; toutefois la décision aurait été ajournée jusqu'après les élections.

« Dans le public, bien que les arguments en faveur de la convocation ne fassent pas défaut, l'opinion contraire semble cependant l'emporter et, selon nous, avec raison. La lutte électorale a été vive et les passions s'y sont livré jeu comme jamais depuis l'établissement de l'Empire. Un choc aussi violent des partis ne s'émeuse pas dans les vingt-quatre heures, et les esprits surexcités ne se calment pas le lendemain de la mêlée électorale.

« Quel inconvenient y aurait-il à laisser le temps faire son œuvre, c'est-à-dire guérir les blessures et apaiser les ressentiments ?

« On objecte bien que l'expédition des affaires pourrait avoir à souffrir si l'on attendait l'époque ordinaire de l'ouverture de la session. On peut répondre à cela qu'il suffirait de convoquer la Chambre un mois plus tôt que de coutume, soit en novembre, soit en décembre, pour gagner ainsi le temps nécessaire à la constitution définitive de la nouvelle assemblée.

« L'intervalle de cinq à six mois permettra aux esprits de se recueillir, aux nouveaux députés de s'orienter, à l'opinion publique de chercher son assiette. Dégagé des exagérations habituelles du premier moment, l'examen des opérations électorales s'accomplirait probablement avec plus de promptitude qu'en ce moment où les exaltés spéculent encore sur les incidents.

« Telles sont les raisons qui nous paraissent militer en faveur d'une réunion moins rapprochée du Corps-Législatif : en les exprimant, nous croyons être d'accord avec une grande partie du public. »

Le *Constitutionnel* donne la seule raison qui milite en faveur d'un ajournement, mais il ne donne pas les excellentes raisons qui militent en faveur d'une convocation prochaine.

On fait d'abord remarquer qu'il est utile d'avoir le Corps-Législatif constitué le plus vite possible, afin que si des affaires urgentes se présentaient on ne fût pas obligé de les ajourner pendant un mois ou six semaines, ou de hâter outre mesure la vérification des pouvoirs, ce qui aurait l'air d'un expédient et diminuerait l'autorité morale de la Chambre.

On fait remarquer ensuite que si la vérification a lieu dans six mois, l'agitation électorale se maintiendra dans le pays.

On continuera les polémiques, on continuera d'accuser le gouvernement, en un mot, on plaidera dans toutes les circonscriptions la cause qui n'aura pas encore été tranchée. Une fois le procès jugé, il ne sera plus plaidé, le doute ne planera plus sur la validité du mandat de la Chambre et le pays retrouvera le calme.

On fait remarquer enfin que pour que l'on se rende un compte exact du résultat des élections, des aspirations du pays, des tendances de la majorité, de la force respective des divers groupes d'opinions, il faut que la Chambre soit réunie. Tous les classements que l'on publie sont arbitraires. Tel qui est parti un peu réactionnaire ou au moins résistant revient plus disposé aux concessions. Tel autre, au contraire, est parti ultra-libéral qui revient un peu effrayé du réveil de l'esprit révolutionnaire. Tel député est considéré comme réfractaire à toute idée de progrès parce que le gouvernement l'a appuyé et sera plus libéral que tel autre député combattu.

C'est quand les députés seront réunis, c'est quand ils se seront groupés, classés en quelque sorte, c'est quand ils se seront communiqué leurs impressions que l'on pourra savoir ce qu'il y a au fond de toute cette agitation qui donne un peu le vertige. C'est alors aussi que l'on pourra démêler les véritables tendances de l'opinion. (Le Peuple).

On lit dans la Correspondance Havas :

« On persiste, dans un intérêt électoral, à mettre en circulation des bruits qui tendent à faire croire que le gouvernement français a pris des arrangements pour le rappel des troupes françaises qui sont encore dans les Etats pontificaux. Ainsi, le *Moniteur universel* d'aujourd'hui, revenant sur ses précédentes assertions, les précises davantage et demande « si le gouvernement n'a rien fait dans ces derniers temps qui engage dans un sens ou dans un autre la solution de cette question ? »

« En réponse de l'assertion du *Moniteur*, et

après nous être renseigné, nous pouvons affirmer que rien n'a été fait dans ces derniers temps qui engage, dans un sens ou dans un autre, la solution de la question romaine. »

Le *Moniteur universel* donne sous toutes réserves la nouvelle suivante :

« On parlait hier, dans un cercle politique, du remplacement de M. de Malaret, ministre de France à Florence, par M. le général Fleury. »

Une dépêche de Berlin nous apprend que le roi Guillaume de Prusse, sur l'avis du conseil des ministres, a renoncé définitivement au voyage qu'il devait faire en Hanovre.

Sa Majesté prussienne visitera seulement le port de Kiel, où elle passera l'inspection de l'escadre cuirassée, placée sous les ordres du vice-amiral Jachmann.

Hier, les dépêches signalaient la convention qui vient d'être signée entre la Prusse, le duché de Bade et la Hesse concernant l'obligation du service militaire, et qui tend à la prochaine absorption des troupes des Etats de l'Allemagne du Sud dans l'armée prussienne.

Aujourd'hui, une lettre de Berlin constate que le gouvernement du roi Frédéric-Guillaume cherche à prendre possession, peu à peu, de tous les chemins de fer qui conduisent au delà du Mein.

Il y a quelque temps, c'étaient les lignes d'Offenbach et de Bebra Hanau; aujourd'hui, c'est celle de Taunus (Wiesbade Mayence) qu'il veut acheter. Le rapide transport des troupes sera ainsi assuré. Brunswick résiste encore, mais

PROUILLETON.

LA PETITE SŒUR,

Par Charles DESLYS.

(Suite.)

Quant à la première partie de cette tâche, ce sera bien facile, et nous nous contenterons de vous renvoyer à vos propres souvenirs. Rappelez-vous le salon de votre grand-mère, de votre aïeule, de la plus vieille parente que vous vous soyez connue. Un salon Louis XVI à meubles contournés, dorés, revêtus de housses bien blanches, du bois de rose, de la rocaille et des bergeries en pâte de Sèvres, une galante tapisserie des Gobelins garnissant toute la muraille, et sur cette tapisserie quelques vieux portraits de famille en toilette de grande cérémonie, en perruques poudrées à frimas, dans leurs grands cadres fleuronés de vieil or bruni. Voilà le salon; retournons vers la cheminée.

La vieille dormeuse, la chanoinesse probablement, est d'une taille élevée, d'un embonpoint raisonnable, et, même en ce moment, d'un maintien vraiment majestueux dans sa douillette de soie feuille morte. Un élégant bonnet à rubans mauves égale ses magnifiques

cheveux blancs, qui retombent en boucles argentées jusqu'au bas de son visage, dont les contours et la carnation conservent une fraîcheur presque juvénile. Mais ce qui surtout en elle n'a pas vieilli, c'est sa bouche pleine de bienveillance, et, vous pourrez en juger aussitôt qu'elle se réveillera, ce sont ses yeux pétillants d'esprit : regards et sourires chez la cousine Ursule ont toujours vingt ans.

Il y a longtemps déjà, cependant, qu'elle a dépassé sa soixantaine, et bien s'en faut que sa vie ait été heureuse. Au début de la Révolution elle allait épouser un jeune gentilhomme qu'elle aimait passionnément. Il périt sur l'échafaud : premier chagrin, chagrin terrible dont elle ne s'était jamais consolée. Puis, ce furent la fortune perdue, la famille proscrite, la misère dans l'exil, le retour au milieu des ruines. Elle avait tenu tête énergiquement à toutes ces tristesses, à tous ces malheurs; on disait même que, pendant l'émigration, elle s'était bravement faite ouvrière, afin de soutenir non-seulement ses parents, mais encore ses amis, ses compatriotes.

De là, sans doute, la grande quantité de dévouements qui s'étaient groupés autour d'elle et qui jamais ne lui avaient failli par la suite. Cent fois on l'avait suppliée pour de nobles unions, pour de riches mariages; elle avait voulu rester fidèle à son premier amour.

Plus encore, afin de couper court à des poursuites que renouelaient sa beauté, son aimable caractère, elle s'était fait recevoir chanoinesse dans un chapitre d'Allemagne, dont sa haute noblesse lui avait tout aussitôt ouvert les portes à deux battants. Libre désormais, mais seule dans la vie, mais le cœur gonflé de toutes les saintes affections dont elle avait été veuve ou plutôt orpheline si jeune, elle avait généreusement répandu autour d'elle son trésor inutile, elle s'était faite la providence vivante de tous les siens, la fille de ceux qui étaient plus âgés qu'elle, la sœur de ceux qui avaient son âge, la mère de tous les petits enfants.

Ses brillantes relations, sa fortune modeste, mais indépendante, sa grande expérience surtout et sa perspicacité vraiment merveilleuse, la rendaient apte plus que toute autre à ce rôle de protectrice, de conseillère, de médiatrice et de consolatrice universelle. Mais nous n'avons pas à dire ici toutes les larmes dont elle avait tari la source, toutes les espérances, toutes les affections, tous les courages dont elle avait ravivé la flamme. Excellente et maternelle cousine Ursule, il faudrait pour cela des volumes, et ce serait l'histoire de toute sa vie !

Arrivons à la jeune compagne qu'elle avait en ce moment, et qui, de même sommeillant au coin du feu, lui faisait vis-à-vis. Elle n'a pas d'histoire, celle-là;

elle a dix-sept ans. Son passé, c'est le cerceau, la corde et la poupée, avec lesquels elle s'amusaient encore hier. Entre la robe blanche dont elle est vêtue et la housse de la bergère qui la soutient, son frais visage semble un bouton de rose épanoui dans la neige. Elle a les lèvres entr'ouvertes... des lèvres à faire pâlir les cerises, et l'on voit ses dents, petites, égales et brillantes, étinceler à la lueur de l'âtre. Rien de mignon, de coquet, de joli comme l'ensemble de ses traits, sur lesquels se jouent çà et là quelques frisons égarés de sa magnifique et ruisselante chevelure blonde.

Dans son sourire... elle sourit même en dormant... et sous les ailes émues de ses narines rosées, il y a comme une lointaine chanson. Quelque chose de mutin, de malicieux, mais aussi de charmant, veille encore en elle. Quant à ses yeux enfin, qui ne sauraient manquer d'être bleus, ce doivent être des yeux comme on en rêve aux anges ou plutôt aux lutins... Que vous disais-je? elle vient de les rouvrir tout-à-coup, et c'est à se sentir ébloui de leur subit éclat. Mais pourquoi s'est-elle éveillée ainsi? Mais quelle est donc cette adorable jeune fille ?

Regardons... écoutons... nous allons immédiatement le savoir.

Devant la grille vient de s'arrêter un petit coupé noir. Une femme en descend... Mme de Favières.

elle ne sera pas longtemps à céder aux exigences de M. de Bismark.

On lit dans la *Presse* :

On a fait courir hier le bruit que des nouvelles sérieuses étaient venues de Berlin. Ce qui semble certain, c'est que la signature de la convention relative au service militaire entre la Prusse, Bade et la Hesse, a été mal vue ici, et qu'elle est, à cette heure, un argument puissant dans la bouche des personnes de l'entourage de l'Empereur, qui conseillent la guerre. Il est difficile de ne pas voir dans cet acte une outre-passation du droit d'alliance reconnu par le traité de Prague. Nous ne connaissons pas de meilleur argument, en pareil cas, que la comparaison. Or, que dirait la Prusse, que dirait l'Europe si, en ce moment et dans la situation où se trouvent les relations internationales, la Belgique et la France faisaient une convention qui autorisât les jeunes Français à satisfaire au service militaire en Belgique ?

Nous empruntons les passages suivants à un correspondance adressée de Paris à l'*Union de l'Ouest* :

Les réunions électorales dans la seconde période consacrée au ballottage, se passent avec un calme relatif, c'est-à-dire sans troubles extérieurs que la police se tient d'ailleurs toujours prête à réprimer. Les discussions se traitent dans les mêmes redites et n'ont plus évidemment le même intérêt que dans la première période. Ce sont toujours les mêmes orateurs qui répètent les mêmes déclamations dont le public finit par se fatiguer. Malgré les attaques violentes dirigées par les socialistes contre M. Jules Favre, un grand nombre d'électeurs se sont prononcés pour lui dans les réunions de samedi et dimanche. Il n'est pas certain cependant qu'il soit élu.

Des journaux se sont livrés à diverses suppositions sur le parti que prendrait l'Empereur en regard de M. Henri Rochefort, s'il était élu.

On ne voit encore sur les murs de Paris que les affiches de MM. Thiers et d'Alton Shée. M. Devinck s'occupe, dit-on, de faire dresser dans les mairies de la deuxième circonscription la liste de tous les électeurs qui se sont abstenus les 23 et 24 mai, afin de leur adresser spécialement un exemplaire de sa dernière circulaire.

Les manœuvres de tout genre continuent à être employées contre M. Thiers, mais il y a tout lieu d'espérer qu'elles seront déjouées par l'intelligence et le patriotisme de la grande majorité des électeurs.

La lutte est plus vive que jamais entre M. Cochin et M. Jules Ferry dans la sixième circonscription; le résultat de l'élection va dépendre probablement du nombre des électeurs

qui se sont abstenus, le 23 et 24, et qui prendront part au nouveau scrutin.

Le gouvernement joue avec M. Renan le même rôle qu'avec M. d'Alton Shée, afin de diviser les voix de l'opposition et de faire passer à Meaux le candidat officiel, M. de Jaucourt. Le gouvernement fait, assure-t-on, les frais de la candidature de l'auteur de la *Vie de Jésus*; ce qui semblerait confirmer ce renseignement, c'est que plusieurs électeurs ont reçu les circulaires et bulletins de M. Renan, avec des bandes de la sous-préfecture de Meaux. Dans les réunions électorales de Seine-et-Marne, on a reproché à M. Renan comme à MM. Emile Ollivier et Guérout d'être l'ami et le convive du prince Napoléon. Du reste, on sait que l'auteur de la *Vie de Jésus* n'a fait son livre qu'avec les subventions qu'il a reçues de l'Empereur pour son voyage en Orient. Le programme politique de M. Renan ressemble beaucoup à celui de MM. Emile Ollivier et Guérout.

Les organes de la démocratie radicale manifestent, depuis les élections, beaucoup d'exaltation et une grande confiance dont ils feront bien de se défier, pour ne pas se laisser entraîner à de folles tentatives.

Quant à M. Thiers, s'il rentre dans la Chambre, comme nous devons l'espérer, on peut être assuré qu'il ne perdra rien de son influence sur la nouvelle majorité, au contraire, et que les démocrates radicaux eux-mêmes, comme l'ancienne gauche, comprendront la nécessité de ne pas méconnaître la vieille expérience parlementaire de l'illustre orateur. Il a reçu, dit-on, la visite de M. Gambetta.

Au sujet de l'exclusion prononcée contre plusieurs des notabilités de l'opposition, le *Journal de Paris* fait l'observation suivante :

« Le grand crime des opposants à leurs yeux est de vouloir la responsabilité ministérielle, c'est-à-dire de vouloir mettre l'Empereur à l'abri de la discussion et en dehors des luttes de partis. Découvrir les ministres pour couvrir l'Empereur, exposer un portefeuille pour sauver la dynastie ! Jamais ! jamais ! Plutôt cent fois la responsabilité impériale que la responsabilité ministérielle ! Plutôt cent fois l'opposition radicale que l'opposition modérée ! Plutôt cent fois M. Raspail que M. Thiers ou M. Casimir Périer ! Plutôt cent fois M. Bancel que M. Lam-brecht ou M. de Janzé ! Que les ministres gardent leurs portefeuilles : voilà le point important. Quant à la France et à la dynastie, quant à l'Empire et à l'Empereur, ils s'en tireront comme ils pourront. »

M. Henri Rochefort vient de publier une lettre aux électeurs de la 7^e circonscription pour maintenir sa candidature.

Si M. Jules Favre n'était pas élu à Paris, M. Jules Simon lui céderait son siège dans la 8^e

circonscription, et opterait pour la Girondé. M. Eugène Pelletan opterait pour les Bouches-du-Rhône, où il sera probablement élu, et céderait à M. Cantagrel la 9^e circonscription de Paris.

Dans les prochains scrutins de ballottage, le gouvernement se désisterra, dit-on, de son opposition contre MM. Latour-Dumoulin et Calley Saint Paul.

Il n'y aura décidément pas, assure-t-on, de petite session au mois de juin. Elle aurait eu lieu, si les électeurs avaient donné un plus grand nombre de membres du tiers-parti, avec lesquels il aurait fallu transiger immédiatement. Mais, puisque le gouvernement se trouve seulement en présence de la révolution à laquelle il dit ne vouloir faire aucune concession, alors une session extraordinaire serait un embarras de plus dont on peut s'affranchir. M. Rouher est d'autant plus content de cette résolution qu'il vient de se rendre aux eaux de Marienbad. Les autres ministres, après un mois de fièvre électorale, sont enchantés de pouvoir se livrer aux charmes de la villégiature.

RÉVOLTE AU LYCÉE D'EVREUX.

Nous lisons dans le *Progrès de l'Eure* :

« Le lycée impérial d'Evreux vient d'avoir sa petite révolution, ses trois glorieuses. — Mais, hâtons-nous de le dire, victoire est restée à l'autorité, et les révoltés, des plus grands, composant les classes de rhétorique et de seconde, ont été expulsés de l'établissement par le proviseur.

Voici les faits :

« A tort ou à raison, le proviseur a depuis longtemps perdu la sympathie des lycéens. Ils se plaignent de sa dureté, de ses violences de langage, des punitions excessives qu'il impose pour la moindre peccadille, puis de ses proscriptions vexatoires. Les livres les plus orthodoxes sont bannis du lycée, et les élèves ont été prévenus depuis longtemps que celui qui introduirait un journal — fût-ce le *Courrier de l'Eure* ou l'*Univers religieux*, — serait impitoyablement mis à la porte.

« Ces circonstances, et d'autres que nous ne pouvons apprécier, avaient jeté des germes profonds d'irritation dans le cœur de ces jeunes gens, qui déjà sont des hommes par l'intelligence et la science.

« L'orage a éclaté dimanche dernier. Une trentaine d'élèves de rhétorique et de seconde avaient été consignés et, suivant l'usage, condamnés aux jouissances de la dictée, tandis que leurs condisciples se promenaient. Un jeune maître d'études, qui d'ordinaire partage les jeux et ne dédaigne pas de s'associer à l'exercice du saute-mouton, s'était même vanté, paraît-il, de « mettre les grands à la raison. » La phrase avait mal sonné aux oreilles indépendantes de ceux-ci; ils ne pouvaient

que saisir avec empressement l'occasion d'en manifester leur ressentiment. Elle se présenta. Pendant la retenue le jeune maître d'études, ayant plus ou moins à se plaindre de trois des consignés, leur inflige une punition qui est jugée exorbitante et imméritée. Tout le monde proteste, et les trois jeunes gens punis se refusent à obéir.

« Le maître d'études fait son rapport, le soir, au proviseur qui, ce jour-là, était parti dîner à la campagne.

« Le proviseur, transporté de colère, fait conduire au cachot les trois récalcitrants.

« Le lendemain matin, grande émotion dans toute la maison. Les camarades des trois prisonniers murmurent, se plaignent, puis enfin brisent, enfoncent les portes des cachots pour délivrer leurs amis. Les trois prisonniers, plus calmes, ne veulent pas profiter du dévouement de leurs condisciples, et restent stoïquement sous les verrous.

« Cette émeute met le comble à l'exaspération de M. le proviseur.

« Il prononce l'expulsion du lycée de ces trois braves enfants, bien innocents de tout le tapage, et qu'il eût dû louer, au contraire, de leur résignation.

« Indignés d'une telle décision, tous les jeunes révoltés s'écrient qu'ils veulent partager le sort de leurs camarades, et réclament à grands cris leur exeat ou l'abrogation de la mesure draconienne.

« Forcé fut à M. le proviseur d'obtempérer à leur énergique volonté, puisqu'il se refusait à lever sa sentence.

« Les correspondants et les parents furent prévenus, et hier soir trente élèves — tous les grands — quittaient le lycée d'Evreux.

« Nous tenons le récit (est-il authentique ?) de ces faits de la bouche de plusieurs de nos amis, pères de famille qui, sur l'avis du proviseur, ont dû venir chercher leur fils.

« L'un d'eux même s'est plaint à nous — et se plaignra à une autorité plus compétente — des procédés de M. le proviseur à son égard. Ayant fait dix lieues pour venir à Evreux, il a dû attendre plusieurs heures le bon plaisir de M. le proviseur pour se trouver en sa présence. Celui-ci a mal reçu ce père de famille, et sur sa déclaration qu'il allait référer des faits au ministre de l'instruction publique, il l'a prié de sortir de son cabinet. Puis, le père ayant réclamé la restitution des effets de son fils, M. le proviseur a refusé de les rendre et l'a renvoyé au ministre.

« Il est encore bien d'autres détails que nous pourrions relater et dont nous nous abstenons. — Mais, en vérité, voilà de singuliers agissements.

« Trente jeunes gens, d'honorables familles d'Evreux et de Paris, désertent un collège parce qu'ils ont fait acte de dignité et de courageuse solidarité. Leur carrière sera-t-elle définitivement brisée à son aurore ?

— Henriette! s'écrie aussitôt la jeune fille; Henriette... ma sœur... enfin!

— Et, plus lestement qu'un écureuil, elle s'est élancée vers le jardin.

— Jenny... Jenny! rappelle vainement la chanoinesse, qui, n'en pouvant mais, se dirige vers la fenêtre et regarde à travers la vitre les deux sœurs s'embrassant sur le seuil.

Transportons-nous vivement auprès d'elles et prétons l'oreille aux quelques paroles qu'elles échangent tout en traversant le jardin.

— Enfin! dit avec une vive joie la jeune fille. Enfin te voilà! Tu viens pour me ramener à Paris, n'est-ce pas?

— Comment! réprimande avec une douce sévérité la jeune femme. Comment, petite ingrate, tu désires quitter la cousine Ursule, qui te gâte et qui t'aime tant?

— Je l'aime bien aussi, riposte Jenny. Mais, que veux-tu, la campagne à la fin d'octobre... ça n'a rien d'amusant. Et puis deux femmes toutes seules, l'une qui ne bouge presque plus de son fauteuil, et l'autre qui a du vif-argent dans les pieds. Tiens, pas plus tard que tout à l'heure, quand tu as sonné, nous dormions en face l'une de l'autre. Ah! Paris!... Paris!...

— Garde-toi d'un faux espoir, je ne viens pas te cher-

cher encore.

— Ah!

— Et Jenny, qui tout-à-l'heure sautait de joie, prend subitement un petit air boudeur.

— Ne vas-tu pas te désoler, maintenant? lui dit Henriette, qui de nouveau l'embrasse. Ce sera bientôt, je te le promets... bientôt.

— Demain? demande étourdiment Jenny.

— Demain peut-être! répond Mme de Favières avec une étrange gravité que ne remarque pas la jeune fille, pas plus qu'elle n'a remarqué l'air triste et le visage pâli de sa sœur aînée.

Bien loin de là, la folle enfant a déjà retrouvé toute la joyeuse humeur de son âge; elle s'élance spontanément au cou de Henriette, elle lui jette un franc baiser sur chaque joue, et c'est avec l'allégre babil d'un oiseau caressé par la brise d'avril qu'elle recommence ainsi l'entretien :

— Parle-moi du moins de mon cher Paris, puisqu'on ne me permet pas de le revoir encore. Comment se porte mon frère Georges? Comment va mon ami Maurice?

— Bien! très-bien! balbutie Mme de Favières avec une certaine contrainte.

— Est-il un peu plus gai? parle-t-il souvent de moi? pense-t-il à moi?

— Georges?

— Eh non! Maurice.

— Ah ça! mais tu t'en occupes donc bien, de M. Maurice?

— Il est si bon pour moi, il a l'air si malheureux, il a de si gentilles moustaches et de si grands yeux noirs.

— Voulez-vous bien vous taire, mademoiselle! Est-ce qu'on parle ainsi des jeunes gens... est-ce qu'on doit remarquer tout cela?...?

— Tiens... pourquoi pas... j'ai dix-sept ans!

Et l'espiègle lutin prend ses airs de grande demoiselle.

Mais on a monté le perron, traversé le péristyle, et sur le seuil entr'ouvert du salon apparaît déjà la cousine Ursule.

Après toutes les charmantes câlineries dont les vieilles douairières ont le secret avec les jeunes femmes qu'elles aiment, la chanoinesse fait asseoir Henriette à la place que tout-à-l'heure occupait Jenny; puis, se rassurant elle-même dans l'autre bergère, elle s'empresse de demander à la nouvelle arrivée :

— Quel heureux hasard t'amène à mon ermitage, ma toute belle?

— Dites plutôt quel nouveau chagrin... Ah! cousine, cousine, c'est une bien triste et bien longue confidence que vous allez entendre aujourd'hui!

— Vraiment! se récrie inopinément la guillerette voix de Jenny, qu'avait un instant oubliée Mme de Favières, et qui, surgissant tout-à-coup entre les deux fauteuils, se campe curieusement sur un tabouret dont elle était allée se munir à l'autre extrémité du salon.

Mais Henriette avec une souriante douceur, lui prend la main et, la contraignant à se relever :

— Bien que tu aies dix-sept ans, dit-elle, nous avons à nous dire des choses qui ne sont pas faites pour les oreilles d'une petite sœur. Il s'agit d'un secret.

— Pardon! observe gravement Jenny. Tu avais d'abord dit un chagrin, et quelque petite sœur que je sois, je me croyais en droit d'en réclamer ma part. Je suis assez grande pour t'aimer... va... pour bien t'aimer.

Cette fois, dans l'accent et dans la physionomie de la gentille fillette, il y avait eu plus de tendresse encore que d'esprit. C'est avec raison qu'elle s'en vantait, déjà par le cœur elle était femme.

Mme de Favières l'attira tendrement sur son sein, et, après quelques fraternelles caresses, elle lui répondit :

— Chère enfant, moi aussi, tu n'en saurais douter, je t'aime bien. Mais tu ne peux rester, j'en suis bien fâchée : laisse-nous, je t'en prie, je le veux?

Ce dernier ordre, bien que tempéré par la douceur de l'expression, avait été motivé par une dernière câlinerie suppliante de la jeune fille, qui, poussée dans ses der-

— Distance : 2,500 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée 20 fr. au second arrivant, s'il y a moins de 8 chevaux ; s'il y en a plus, moitié seulement au second arrivant. — Les poids seront affichés au pesage aussitôt après l'arrivée du prix des Haras.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés franco à M. Merche, vétérinaire-principal à l'École impériale de cavalerie, au plus tard le 14 août, avant-veille des courses, à 7 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux dont l'époque des engagements est déjà spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait pourra être considéré comme nul.

Sera passible d'une amende de 20 fr., tout propriétaire qui n'aura pas désigné les couleurs de son jockey.

Les propriétaires de chevaux engagés sont priés de faire connaître leur adresse dans les lettres d'engagement.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Moniteur universel* :
« D'après nos informations, M. Béhic aurait été appelé hier par l'Empereur et aurait eu avec Sa Majesté une longue conversation. Le bruit court que M. Béhic pourrait prochainement rentrer au ministère. Serait-ce le commencement des changements que l'opinion publique réclame ? »

Madrid ; 1^{er} juin, soir. — Aujourd'hui, à quatre heures et demie, don Enrique O'Don-

nell a été frappé, dans la salle des séances des Cortès, d'une congestion cérébrale. Transporté chez lui, il a succombé à 9 h. et demie du soir.

Don Enrique O'Donnell était le frère du feu maréchal O'Donnell, qui joua un rôle important sous le règne de la reine Isabelle.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La Bourse est entrée dans la période de liquidation. Cette lutte qui est parfois des plus vives, et elle l'a été cette semaine, modifie incessamment les indications du marché, et ne permet pas de prévoir quels changements définitifs la position de la place amènera dans les cours.

Le 3 p. 100 se tient dans les environs de 71 50 ; l'Italien de 57 60, à 57 65.

Les Autrichiens viennent, par un rapide mouvement

de hausse, de dépasser les plus hauts cours qu'on leur assignait. Il en est de même du Transcontinental-Pacifique qui a rebondi énergiquement contre la pression calamiteuse qu'on avait tenté d'exercer contre lui, et s'achemine résolument vers le cours de 800 dollars qu'il avait injustement et inopinément perdu.

On remarque beaucoup la fermeté des actions du chemin de fer du Médoc. On est frappé en effet de l'importance des recettes kilométriques obtenues par l'exploitation de 25 kilomètres de voie seulement où l'on ne transporte encore que des voyageurs. Ces recettes, dans ces conditions défavorables, ont donné, du 1^{er} au 7 mai, un produit de 10,108 fr. par kilomètre. Dans cinq semaines une nouvelle section va être ouverte ; dans huit mois la ligne ira jusqu'à Pouillac, et aura 50 kilomètres en exploitation, en attendant que, dans un avenir prochain, elle atteigne la mer.

La répartition de l'emprunt de la ville de Paris a eu lieu sur une attribution de 1,47 p. 100. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e BODIN, avoué.

EXTRAIT prescrit par l'article 770 du Code Napoléon.

Le tribunal civil de première instance de Saumur, par jugement, en date du 1^{er} mai 1869, enregistré, rendu sur la requête du sieur MARTIAL PETIGNAN, cordonnier, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 37, a donné acte audit sieur Petignan de sa demande d'envoi en possession de la succession de la dame ANAÏS-ADÉLAÏDE, son épouse, décédée à Saumur, le 23 mars 1869, intestat et sans laisser aucun héritier au degré successible, et, avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué soussigné, à Saumur, le 31 mai 1869.

R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le juin 1869, f° c° Reçu 1 fr. et 15 centimes de décime et demi. (222) Signé : PARISOT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRESNEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Fresneau, marchand épicerie à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 8 juin courant, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (223)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE DOUSSAIN.

Les créanciers de la faillite Doussain, tonnelier, demeurant à Saumur, sont invités à se présenter le mardi 8 juin courant, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier du Tribunal, TH. RAVENEAU. (224)

A LOUER

pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON, avec ou sans remise et écurie, place Saint-Michel, n° 4. S'adresser à M. Choynet. (198)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869, DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN GRAND BATIMENT, à Saumur, ayant façade de 12 mètres sur la rue Neuve-Beaurepaire, de 10 mètres sur la rue Porte Neuve, et une profondeur de 15 mètres. S'adresser audit notaire. (211)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 4 juin 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans l'ancien magasin SALOMON, rue Beaurepaire à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. GÉNÉSLAY, en son vivant professeur au collège de Saumur.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, couvre-pieds, draps, serviettes, chemises, effets, bibliothèque composée d'une très-grande quantité de bons ouvrages, bouquins, manuscrits et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

2^{FR}.40 PAR AN 52 N^{OS}
PARIS, 7, place de la Bourse, 7, LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

L'ÉPARGNE
LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FINANCIERS
Guide des Actionnaires et des Obligataires
Paraît tous les dimanches ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux ;
COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ;
CONVOCATIONS, Divid., Appels de fonds ;
RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.
Directeur-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2^{FR}.40

A CEDER
Dans de très-bonnes conditions,
Café-Restaurant
Rue Royale, n° 23.
S'adresser à M^{me} veuve DELABARRE.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

NOS NOUVELLES MACHINES A COUDRE SILENCIEUSES
Sont un petit chef-d'œuvre de perfection, d'élégance, de solidité et de simplicité ; mieux construites, plus faciles à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici, elles ne peuvent pas se déranger.

Avec les Machines **E. BRION**, 106, boulevard Sébastopol, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage ; chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture *indécouvable* est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire avec vérité qu'elles sont la dernière expression de la science réunie à l'art du mécanicien constructeur.

MACHINES A COUDRE SILENCIEUSES. PRIX : 225 FR.

Avec ces nouvelles Couseuses, qui ne font aucun bruit, on peut ourler de toute largeur sans tracer l'étoffe, border, rabattre, poser les rubans à plat et la dentelle, ourter, soutacher, ganser, cordonner, froncer et monter à la fois, et faire de petits plis.

Par ses qualités et son bon marché (225 fr.), cette Machine a donc sa place au salon aussi bien qu'à l'atelier. Chaque famille en possédera une et reconnaîtra son utilité incontestable puisqu'elle fait plus de travail en un jour que 20 ouvrières.

Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures (*Garantie pendant 5 ans*.)

ENVOI franco du Catalogue.

SEULE MAISON DE VENTE
E. BRION, 106, Boulevard de Sébastopol. — PARIS.

Le Journal financier
L'UNION DES ACTIONNAIRES
(Troisième Année)

LE SEUL paraissant LES MARDIS et les DEUX FOIS VENDREDIS par semaine

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS :
Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France).
Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE
Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.
CONDITIONS D'ABONNEMENT :
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1 ^{ER} JUIN.			BOURSE DU 2 ^E JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 30		10	71 40		10
4 1/2 pour cent 1852.	102		25	102 20		20
Obligations du Trésor.	490			490		
Banque de France.	2895		15	2870		25
Crédit Foncier (estamp.).	1610	7 50		1630	20	
Crédit Foncier colonial.	410			410		
Crédit Agricole.	640		1	645	5	
Crédit Industriel.	617 50	1 25		618 75	1 25	
Crédit Mobilier (estamp.).	250		2 50	252 50	2 50	
Comptoir d'esc. de Paris.	697 50		2 50	697 50		
Orléans (estampillé).	920	2 50		925	5	
Orléans, nouveau.						
Nord (actions anciennes).	1086 25	3 50		1095	8 75	
Est.	573 75		1 25	572 50		1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	945			947 50	2 50	
Lyon nouveau.						
Midi.	618 75			618 75		
Ouest.	580		3 75	580		
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1495	2 50		1497 50	2 50	
Canal de Suez.	547 50		2 50	555	7 50	
Transatlantiques.	300	2 50		295		5
Emprunt italien 5 0/0.	57 25		05	57 40		15
Autrichiens.	765	5		772 50	7 50	
Sud-Autrich.-Lombards.	495	2 50		502 50	7 50	
Victor-Emmanuel.						
Romains.	64			64 50	50	
Crédit Mobilier Espagnol.	320	2 50		323 75	3 75	
Saragosse.	74		1	74		
Séville-Xérès-Séville.						
Nord-Espagne.	58	2		57		1
Compagnie immobilière.	102 50			104	1 50	

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	342			343		
Orléans.	335 75			337		
Paris-Lyon-Méditerranée.	333			333 50		
Ouest.	331			331		
Midi.	329 50			329 50		
Est.	328 50			329 25		

Saumur. P. GODET, imprimeur
Certifié par l'imprimeur soussigné.